SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du mercredi 27 décembre 1882

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 2 heures.

Octrois de Roubaix et d'Armentières

Le Sénat adopte les projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, ayant pour objet la prorogation des surtaxes établies sur les vins et l'alcool aux octrois de Roubaix et d'Armentières.

Discussion du budget

M. Roger de Marvaise donne lecture d'un rapport concluant à l'adoption du budget extraordinaire.

Le Sénat décide que la discussion du budget extraordinaire suivra immédiatement celle du budget ordinaire.

Le Sénat passe à la suite de la discussion du budget de l'instruction publique.

Les chapitres 35 à 40 sont adoptés.

Après les observations de M. de Savardie, et la réponse de M. Duvaux, sur la présence des enfants des écoles aux obsèques de Louis Blanc, tous les chapitres du budget de l'instruction publique, et les six premiers chapitres du budget des Beaux-Arts, sont adoptés.

Sur le chapitre VII, relatif aux conservatoires de musique, M. Schœlcher développe un amendement tendant à reporter sur ce chapitre, le crédit affecté aux maîtrises, supprimé par la Chambre.

L'orateur dit qu'il serait regrettable de supprimer les grandes maîtrises des cathédrales Il faut conserver les traditions de la grande musique qui est la base de l'art musical.

M. Logerotte espère que le crédit figurera au budget prochain.

M. Tirard, ministre des finances, repousse l'amendement au nom de la nécessité budgétaire.

M. Le Royer fait observer qu'une partie du crédit figure déjà au budget du ministère de l'intérieur, et qu'en réalité, l'augmentation demandée par M. Schœlcher, n'est que de 138.000 francs.

L'amendement est repoussé par 130 voix contre 123.

Les autres chapitres du budget des Beaux-Arts sont adoptés.

Les budgets du commerce et de l'agriculture sont adoptés, après quelques observations de M. Fournier et de M. Mahy, sur les statuts des comices agricoles.

Le budget des travaux publics est adopté sans débat.

Le Sénat adopte successivement tous les articles du budget.

M. Fresneau déclare qu'il ne votera pas le budget : 1° parce qu'il n'y a aucun peuple qui supporte des charges pareilles, 2° parce que le gouvernement ne fait rien pour atténuer les dépenses, 3° parce qu'il est nécessaire de faire un acte de nature à mettre les opinions en garde contre la précipitation en matière de finances.

Le projet du budget est adopté par 238 voix sur 238 votants.

La prochaine séance est renvoyée à demain.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du mercredi 27 décembre.

Présidence de M. Brisson.

La séance est ouverte à 2 heures.

Bruits de couloirs

Parmi les documents parlementaires distribués aujourd'hui aux députés, se trouve un projet de loi tendant à autoriser la ville de Boulogne-sur-Mer à emprunter 500,000 francs pour le paiement du prix d'acquisition de terrains destinés à la construction des écoles de garçons et de filles.

La distribution comprend aussi un rapport de M. Pradou, fait au nom de la 8e commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de M. Lombard, ayant pour objet d'établir une grande ligne de Calais à Marseille. Le rapport est favorable au projet.

Crédit tunisien

La Chambre aborde la discussion d'un projet de crédit pour la Tunisie.

M. Camille Pelletan développe un amendement tendant à réduire le crédit.

L'orateur demande les explications et justifications nécessaires. Il allègue que les règles du contrôle parlementaire sont absolument méconnues, en ce qui concerne les dépenses tunisiennes. Il reproche à la commission du budget d'avoir insuffisamment étudié le projet.

M. Margaine, rapporteur, dit, qu'en réalité, l'amendement de M. Pelletan demande l'évacuation de la Tunisie.

Si l'on veut l'occupation de la Tunisie, il faut donner au gouvernement la force suffisante.

M. Camille Pelletan dit, qu'il n'est pas question de l'évacuation ou de l'occupation de la Tunisie.

La question en jeu est la nécessité du contrôle financier.

M. le général Billot, ministre de la guerre, dit que les opérations militaires continuent en Tunisie. On ne peut pas demander plus de plans détaillés des travaux nécessaires pour maintenir le drapeau français en Tunisie. Il est possible que le corps d'occupation puisse être réduit à vingt mille hommes.

Mais il serait de bonne politique de voter les crédits actuels, afin que nos soldats sachent que l'occupation est définitive, et afin de donner au gouvernement les moyens d'action nécessaires.

L'amendement de M. Pelletan est repoussé par 352 voix contre 110.

M. Laroche-Joubert présente un amendement tendant à réduire le crédit à quatre millions.

Il dit qu'on aurait dû mettre en accusation les ministres auteurs de l'occupation en Tunisie; car elle ne profite qu'aux financiers.

M. Brisson invite l'orateur à modérer ses expressions.

M. J. Ferry somme M. Laroche-Joubert de s'expliquer.

M. Rouvier, au nom de la commission du budget précédent, proteste contre ces accusations formulées sans preuve. Il défie les accusateurs de prouver ce qu'ils avancent.

M. Laroche-Joubert maintien ce qu'il a dit. Il déclare toutefois ne vouloir accuser aucun de ses collègues.

M. Joliboi renouvelle les mêmes accusations contre l'expédition en Tunisie (protestations à gauche).

Il lit un passage du discours de M. Clémenceau daté du 8 novembre.

M. Laroche-Joubert propose de retirer l'amendement. Celui-ci est rejeté par 365 voix contre 6, après les observations de M. Janvier de La Motte, qui déclare que les dépenses nécessitées par l'expédition, sont supérieures à celles qui ont été indiquées.

L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, M. Haentjens dit qu'il est impossible d'imputer les dépenses de l'expédition tunisienne aux excédents des exercices antérieurs, puisque ces excédents n'existent pas.

M. Wilson dit que le chiffre donné par M. Janvier de la Motte est erroné.

Les dépenses sont réellement de 83 millions.

Il dément ensuite les allégations de M. Haentjens.

L'article 2 est adopté, est l'ensemble du projet est adopté par 424 voix contre 52.

Les compagnies mixtes en Tunisie

La Chambre adopte par 388 voix contre 1, le projet relatif à la création des compagnies mixtes en Tunisie, adopté par le Sénat.

Ajournement de projet

M. Alfred Naquet demande le renvoi au mois de janvier de la discussion du projet relatif aux négociations des valeurs mobilières, et des marchés à termes.

Les administrateurs militaires

La Chambre repousse une proposition tendant à assimiler les administrateurs militaires aux officiers d'administration.

Le budget

M. Tirard, ministre des finances, dépose un projet contenant les modifications apportées au budget par le Sénat.

La question du Tonkin

M. Blandin demande à interpeller sur la politique du gouvernement au sujet du Tonkin.

La discussion de cette interpellation est renvoyée au mois de janvier.

M. Tirard, répondant à M. Blancsubé dit que des renforts ont été envoyés à la garnison d'Hanoï, dans les limites des crédits votés.

Le canal du Nord

La Chambre ajourne la discussion du projet relatif à la construction du canal du Nord, à cause de l'absence du ministre des travaux publics.

Les échanges d'immeubles ruraux

La Chambre adopte en 1re délibération la proposition de loi de MM. Girard et Jametel ayant pour objet de modifier, dans l'intérêt de l'agriculture, l'article 4 de la loi du 27 juillet 1870, relatif aux droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis. (M. Jametel, rapporteur.)

La prochaine séance est renvoyée à demain.

La séance est levée.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le retour du budget devant la Chambre

Paris, 27 décembre.

La commission du budget examinera demain les crédits modifiés par le Sénat dans le budget ordinaire.

La situation des professeurs aux colonies

Paris, 27 décembre.

La commission des colonies a examiné, ce matin, la question des rapports du ministère de l'instruction publique avec le nouveau ministère des colonies.

M. Zévort, délégué du ministère de l'instruction publique, a fait savoir que celui-ci était disposé à accorder, aux fonctionnaires qui croient passer cinq ans dans les colonies, un avancement spécial, distinct de celui auquel leur donnerait droit leurs services normaux en France durant la même période.

La réorganisation judiciaire en Tunisie

Paris, 27 déc.

La commission sénatoriale chargée d'étudier le projet de réorganisation de la Tunisie a examiné immédiatement sur l'invitation de M. Duclerc, l'organisation du service judiciaire en Tunisie, afin qu'il puisse venir en discussion avant la séparation des Chambres. Elle a chargé son président de déclarer à M. Duclerc que le temps manquait et qu'il convenait d'ailleurs d'attendre le résultat des négociations pour l'abrogation des capitulations.

Le budget

Le budget ordinaire de 1883 a été terminé au Sénat et rapporté immédiatement à la Chambre par le ministre des finances. Il contient en effet trois modifications qui exigent un nouveau vote de la Chambre :

1° Le Sénat a rétabli un crédit de 20,000 francs pour la subvention aux congregations françaises établies en Orient ;

2° Le Sénat a rétabli un crédit de 3000 francs pour le traitement de l'aumônier du Prytanée militaire de la Flèche;

3° Le Sénat a réduit d'un million le crédit de 15 millions pris sur les fonds de l'Etat, pour exonérer les communes de prélèvement du cinquième de leurs revenus affectés au service de la gratuité de l'enseignement primaire.

NOUVELLES DIVERSES

La mission de M. de Brazza

Paris, 27 décembre.

Le gouvernement a présenté hier à la Chambre, un projet de crédit de 1 million 175,000 fr. pour les dépenses de la mission de Brazza dans l'Afrique occidentale.

Une candidature ouvrière conservatrice

Lyon, 27 déc.

Une candidature conservatrice ouvrière, catholique et monarchique vient de se produire à Lyon : c'est celle de la protestation, représentée par M. Maire, ancien ouvrier moireur, aujourd'hui patron, et pour lequel ses nombreux ouvriers ont toujours un une grande affection

La succession Bonnet-Duverdier sera chaudement disputée.

Les objets d'art des édifices paroissiaux

La *Paix* publie une circulaire du sous secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur invitant les préfets à prendre des mesures en vue d'assurer la conservation des objets d'art qui ornent les édifices paroissiaux. La circulaire établit la responsabilité des maires, des conseils municipaux et des fabriques au sujet de cette conservation.

L'état de santé de M. Gambetta

Paris, 27 déc. 11 h. soir.

Les nouvelles de cette après-midi constatent que l'état de M. Gambetta n'est pas amélioré.

L'état de santé de M. Duclerc

Paris, 27 déc.

M. Duclerc semble se remettre moins vite qu'on ne l'avait annoncé. Il souffre toujours du genou, et ses médecins lui ordonnent le repos le plus absolu. Les réceptions hebdomadaires sont momentanément suspendues et ne reprendront, selon les informations du *National*, que le mercredi 10 janvier.

Les obsèques du docteur Corvisart

Paris. 27 déc.

Les obsèques de M. le docteur Corvisart, ancien médecin de Napoléon III, ont été célébrées aujourd'hui, à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, en présence d'une grande affluence de notabilités bonapartistes. Le deuil était conduit par MM. Gaston Corvisart et Scipion Corvisart, lieutenant de dragons, fils du défunt.

L'état de santé de Bazaine

Madrid, 27 déc.

Un journal espagnol annonce, ce matin, que Bazaine, actuellement à Madrid, est dangereusement malade.

Louis Blanc bonapartiste !

Paris, 27 déc,

On annonce la publication de certaines lettres écrites par Louis Blanc, pendant qu'il était en exil à Londres, à l'Empereur Napoléon III.

La lecture de ces lettres, appelées, croyons-nous, à produire une grande sensation, prouvera que l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848 n'était pas si ennemi de l'Empereur et de l'Empire qu'on a bien voulu le dire.

Trente ans après !

Toulouse, 27 déc.

L'Union du Midi publie le texte d'une lettre très curieuse émanant du père d'un étudiant de la Faculté de Toulouse. De cette lettre il résult que M. Huc, qui se plaint si vivement des manifestations antipathiques dont il est l'objet, fut, dans sa jennesse, l'organisateur d'une manifestation analogue, pour des motifs identiques.

Ce citoyen était alors connu parce qu'il portait une *chemise rose !*

Un duel

Paris, 28 décembre.

A la suite d'incidents qui se sont produits en séance, mercredi 27, M. Thomson a chargé deux de ses collègues, MM. Boissy d'Anglas et Treille de demander à M. Gaillard de les mettre en rapport avec deux de ses amis. M. Gaillard a constitué comme témoins MM. Clovis Hugues et Laporte. Dans une entrevue, les témoins ont reconnu d'un commun accord que l'affair ne devait pas avoir de suite. MM. Clovis Hugues et Laporte ayant déclaré que M. Gaillard n'avait pas voulu donner à ses allégations contre le journal dont M. Trompson est rédacteur, le caractère personnel et offensant qu'on pouvait y voir, les quatre témoins reconnaissant en conséquence que les expressions échangées entre MM. Gaillard et Thomson, devaient être de part et d'autres retirées.

Pour M. Thomson : Boissy d'Anglas, Treille

Pour M. Gaillard : Clovis Hugues, Laporte.

Un duel à l'horizon

Paris, 28 décembre.

M. Wilson a, dit-on, envoyé des témoins à M. Paul de Cassagnac.

La question du Tonkin

Paris, 27 déc.

La *Liberté* annonce qu'en vue du règlement définitif de la question du Tonkin, le gouvernement français présentera à l'empereur d'Annam un nouveau traité rétablissant les droits de la France au point de vue juridique.

Un émissaire du gouvernement ira à Hué présenter à l'empereur un projet de traité. Il sera appuyé par un corps expéditionnaire qui occupera les forteresses.

Un assassinat dans un train

Aix, 27 déc.

Un voyageur a été étranglé, le 24 décembre, près de St-Thomas, dans un coupé-lit de l'express venant de Nice. Le vol a dû être le mobile de l'assassinat, car les bijoux de la victime et une somme de 500 fr. ont disparu.

ÉTRANGER

Arabi et ses complices

Le Caire, 27 déc.

Arabi et les six autres chefs exilés avec lui sont arrivés à Suez à 8 heures du matin. Leur embarquement à bord du stamer le *Mareotir*, faisant route pour Ceylan, n'a pu, à cause du mauvais temps, avoir lieu qu'à une heure de l'après-midi.

Les exilés n'ont été l'objet d'aucune démonstration, ni pendant leur voyage ni à leur embarquement.

M. de Giers en Italie

Palerme, 27 décembre.

M. Lazzaro, correspondant d'un journal de Palerme, a été reçu à Naples par M. de Giers, en sa qualité d'ancien officier, décoré par le gouvernement du Czar, pour avoir pris part à la dernière guerre turco-russe.

M de Giers a déclaré à M. Lazzaro que seules des raisons de famille avaient motivé son voyage en Italie; et celui-ci lui ayant demandé l'autorisation de démentir, dans son journal, le bruit d'après lequel M. de Giers aurait été chargé d'une mission spéciale auprès de certains gouvernements, le ministre russe a répondu qu'il ne voyait aucun inconvénient à accorder cette autorisation.

Un traité d'extradition

Paris, 27 déc.

Le correspondant de Pesth de la *Gazette de Cologne* confirme la nouvelle d'après laquelle l'Autriche et l'Italie auraient convenu d'extrader réciproquement leurs criminels politiques.

Cette convention entrera en vigueur dès le 15 janvier.

Un faux assassin

Dublin, 26 déc.

Le prévenu Westgate, qui s'était lui-même constitué prisonnier, en Colombie, en avouant sa complicité dans l'assassinat de lord Cavendish et de M. Burke, a été mis en liberté aujourd'hui.

Le procureur de la reine a déclaré que, d'après l'enquête, le prévenu ne pouvait avoir participé au crime de Phœnix-Park.

Entre le Chili et le Pérou

New-York, 27 déc.

Une dépêche de Panama annonce que les négociations de paix entre le Chili et la Bolivie ont échoué par suite du refus du Chili d'admettre deux commissaires péruviens à la conférence.

Un discours du roi Alphonse XII

Madrid, 27 déc.

Le Roi, répondant aux félicitations du président de la commission des députés, à l'occasion de la naissance de l'Infante a dit : « La » concentration importante des forces politi» ques autour du Trône, et de ma dynastie aug» mente mon espoir de voir l'Espagne entière « animée d'un seul sentiment pour la monar» chie traditionnelle, le symbole de son an» cienne gloire, en harmonie avec les libertés » modernes, est une source de bien-être pour » toutes les nations. »

Une conversation de Lord Dufferin

Nous recevons du Caire la lettre suivante :

On ne s'entretient ici que de la conversation de lord Dufferin avec le délégué des banquiers d'Alexandrie, relativement à l'entente anglo-française en Egypte.

Ce délégué, ayant demandé d'abord pourquoi l'Angleterre, mettant de côté toutes les autres puissances, ne s'annexerait pas purement et simplement l'Egypte, lord Dufferin répondit:

— « L'Egypte est un continent dont l'annexion peut créer à l'Angleterre, dans l'avenir, les complications les plus graves. Qu'une révolution éclate aux Indes, nous parviendrons toujours à la réprimer; mais si un million d'Arabes vient en même temps provoquer un soulèvement en Egypte, non seulement nous couper la route des Indes, mais immobiliser 25 ou 30,000 hommes de nos troupes, cela pourrait devenir dangereux.

« Car il faut penser aux puissances, il faut tenir compte de la France. »

«— De la France ! répliqua le délégué des banquiers A qui bon ? Elle n'existe plus. »

— « La France d'aujourd'hui, peut-être; répondit lord Dufferin; mais celle de demain, il faut y penser. Et qui sait combien nous pourrions payer cher un jour, d'avoir fait fi de son amitié dans le temps présent. »

CHOSES ET AUTRES

Un joli mot de Mgr Donnet:

Il vivait en relations très cordiales avec le grand rabbin de Bordeaux. Et comme on le lui reprochait :

— Eh! mon Dieu, répondit le cardinal, laissez-moi le voir en ce monde, puisque je ne le verrai pas dans l'autre.

***

Un autre jour, l'illustre prélat, assistant à une fête impériale, à Paris, voulut, en circulant dans les salons, se frayer un passage à travers un essaim de dames de la cour, qui barrait sa route.

Gigantesques étaient les crinolines, très décolletées les dames, très étroit le passage.

Une des dames se tapit contre le mur, et, écrasant ses jupes :

— « Pardon, Monseigneur, mais nos couturières mettent maintenant tant d'étoffe à nos robes...

— « Qu'il n'en reste plus pour les corsages, n'est-ce pas ? » répartit en riant le spirituel archevêque.

***

Calino souffre de la poitrine.

Il entre, hier, au dépôt de la Compagnie générale des Voitures.

— Monsieur désire ? lui demande un inspecteur.

— Me promener ici, tout simplement, mon docteur m'ayant recommandé de respirer l'odeur de *sapins*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les réceptions officielles. — Une lettre de M. le secrétaire général de la Mairie, nous informe que l'Administration municipale a fixé, au samedi 30 décembre, à trois heures de l'après-midi, le jour où se feront, à l'Hôtel-de-Ville, dans la forme accoutumée, les réceptions officielles.

Denier des Ecoles catholiques (Comité des Dames). — Dimanche prochain 31 décembre, une quête sera faite au profit de l'Œuvre, pendant la grand'messe qui sera célébrée à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur.

La messe sera chantée par la société chorale de Saint-Joseph (rue de la Paix), avec le concours de plusieurs musiciens distingués.

Postes. — Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner des indications pour l'envoi de leurs cartes, à l'occasion du renouvellement de l'année :

L'affranchissement des cartes, mises sous enveloppes ouvertes, est de 0,05 centimes pour Roubaix, la France, toute l'Europe et les Etats-Unis.

Pour les cartes mises sous bandes, l'affranchissement est de 0,01 centime pour la France et de 0,05 centimes pour l'étranger

Concours de serins. — Voici le résultat du concours de serins qui a eu lieu dimanche dernier, rue de Soubise. Soixante-quinze cages ont été exposées :

Jeunes blancs. — 1er prix, M. J.-B. Leplat, de Roubaix. — 2e, M. Hustaert, de Roubaix.

Jeunes femelles blanches. — 1er prix, M. Constant Vaname, de Tourcoing. — 2e, M. Huitaert, de Roubaix.

Vieilles femelles blanches. — 1er prix, M. Auguste Vandésyp, de Roubaix. — 2e, M. Hypolyte Herchneltz, de Roubaix.

Mâles jaunes. — 1er prix, M. Alphonse Duviviez, de Roubaix. — 2e prix, M. Louis Destombe, de Tourcoing.

Femelles jaunes. — 1er prix, M. Constant Vaname, de Tourcoing. — 2e prix, M. Jean Delcroix, de Tourcoing.

Mâles panachés. — 1er prix, M. Hyppolite Herchueltz, de Roubaix. — 2e prix, M. Alphouse Duviviez, de Roubaix.

Femelles panachées. — 1er prix, M. Heuri Destombe, de Tourcoing. — 2e prix, M. Alphonse Duviviez, de Roubaix.

Vieux mâles blancs. — 1er prix, M. Antoine Debuquoy, de Roubaix; 2e M. Louis Duhamel, de Roubaix.

Mâles huppés. — 1er prix, M. Heuri Libossait, de Marlière ; 2e prix M. Ramain, de Roubaix.

Femelles huppées. — 1er prix M. Pierre Demarcq, de Marlière ; 2e prix, M. Isoloppé, de Roubaix.

Un noyé. — Hier, vers sept heures et demie du soir, on a retiré du canal de Roubaix, entre la passerelle et le pont du *Beau-Chêne*, le cadavre du nommé Emile Hetroy, âgé de 54 ans, né à Tourcoing ; cet homme avait déposé sur la berge, en face de l'endroit où il a été repêché, son porte-monnaie contenant 0,50 centimes, son cache-nez, et un paquet de tabac ; ce qui fait supposer que la mort est le résultat d'un suicide.

Le cadavre a été conduit à l'Hôpital, où son identité a été établie par une religieuse, qui lui avait donné ses soins quelques semaines auparavant.

Hetroy est celui qui a tenté de se suicider le 25 novembre dernier, près du pont de la République.

C'est une maladie, dont il souffrait depuis quelques mois déjà, qui lui a fait prendre sa fatale résolution.

Deux vols — Trois coupons de toile ont été volés dernièrement chez M. Poupart, marchand d'étoffes, Grande-Rue. L'auteur est inconnu.

Hier après-midi, une personne, restée inconnue, a dérobé le porte-monnaie de Mlle Marie Talbrout, contenant 50 francs.

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — M. Véglison-Dotrès, 26, rue du Faubourg-Poissonnière, achète les tissus et nouveautés divers pour dames, articles fantaisies.

M. Drouet, 105, rue de Turenne, achète les soieries pour modes, les rubans fantaisies, la passementerie pour confections de dames et toutes sortes de fantaisies pour dames et fillettes.

M. P. Villers, rue de Bondy, 32, reçoit tous les matins, de 10 h. à midi, jusqu'à la fin du mois, les nouveautés pour confections.

M. Lazarus, rue des Filles-du-Calvaire, 23, achète les tissus pour meubles pour sa maison de Londres, à partir du 26 courant et jours suivants, de 9 h. à midi.

TOURCOING

L'attentat de Marcq-en-Barœul. — Nous avons annoncé hier l'arrestation des individus qui s'étaient présentés chez Mmes Delerue et Lefebvre. Malheureusement, cette nouvelle est inexacte.

Le seul indice qu'ait recueilli la police, c'est le mouchoir qui renfermait la viande donnée au chien de garde.

L'enquête se poursuit vigoureusement, sans qu'on ait trouvé la bonne piste.

Un détail curieux: c'est que les voleurs, après avoir fracturé le coffret, dans lequel ils ont pris 800 fr., y ont laissé trois rouleaux de 1,000 fr. en or.

Mlle Delerue, dont la santé est ordinairement manvaise, est aujourd'hui parfaitement remise de ses émotions. Elle n'a, du reste, reçu que de très légères blessures aux mains et au visage.

Quant à Mme Lefebvre, elle porte la trace d'un coup à la partie postérieure du crâne; mais cette blessure est heureusement très légère. Elle est attribuée à la chute qu'a faite Mme Lefebvre, en cherchant à échapper aux mains de son redoutable agresseur.

Mme Lefebvre n'a pas cessé de vaquer à ses occupations.

Nous sommes très heureux de pouvoir affirmer que la santé de Mlle Delerue et celle de Mme Lefebvre n'inspirent aucune crainte.

La gendarmerie de Tourcoing a fait son devoir en cette circonstance, comme toujours, mais aucun indice n'a pu la mettre encore sur les traces des coupables. C'est donc à tort, malheureusement, qu'on a annoncé l'arrestation de cinq individus par la gendarmerie de Tourcoing.

Suicide. — *Nouveaux détails.* — Le nommé Lion, dont nous avons annoncé le suicide, était malade depuis deux ans environ. Sa mère lui prodiguait tous ses soins, et c'est au moment où elle lui portait à boire, cette nuit, vers quatre heures, qu'elle trouva son propre fils pendu. Il s'était servi, pour accomplir cet acte de désespoir, d'une simple ficelle et de son mouchoir. Les voisins accoururent aux cris de la pauvre mère, mais il était trop tard.

Disparition. — On nous signale la disparition d'une jeune fille, Aline Vercruyse, âgée de 15 ans, apprentie couturière, dont les parents demeurent au Grand Plaisir.

Cette jeune fille, dont la conduite était très bonne, est partie de chez elle pour se rendre aux vêpres le jour de Noël; plusieurs personnes l'ont remarquée à l'église, mais depuis on ne l'a plus revue.

On se perd en conjectures sur cette disparition qui plonge dans la douleur une famille d'honnêtes ouvriers.

La jeune fille est d'une taille un peu au dessus de la moyenne, elle a les cheveux et les sourcils châtains, les yeux bleus, le visage ovale: elle était vêtue d'une robe noire, garnie de velours, d'un manteau également noir et chaussée de bottines à élastiques.

Arrestation. — On a arrêté le nommé Putte, Emile, âgé de 25 ans, rattacheur, né et domicilié à Mouscron, inculpé de vol d'une montre, commis le 17 décembre courant, au préjudice du nommé Couke, Théophile, ouvrier, demeurant à la filature de la veuve Fouan, rue de la Folie.

Comment on paye ses dettes. — Hier, à huit heures du soir, les nommés Henri Casier, âgé 26 ans, tisserand et Pierre Malfait, domestique, demeurant tous deux à Roubaix, se trouvant en état d'ivresse, sont entrés dans le cabaret du sieur Fricot, aux Plaisimpins, où, après s'être fait servir chacun une chope, ils en mirent à injurier les consommateurs présents. Puis, comme la cabaretière voulait les faire sortir, il la frappèrent et brisèrent le mobilier et les vitres.

Les dégâts s'élèvent au moins à une vingtaine de francs. A l'arrivée de la police, qu'un consommateur était allé quérir, nos deux gaillards avaient pris la fuite, cependant l'un d'eux, Casier a pu être arrêté vers minuit, dans la rue, au moment où il chantait à tue-tête.

Procès-verbal sera dressé à sa charge et à celle de son camarade.

Tribunal correctionnel. — L'affaire des nommés Lecoutre et Flipo, ce dernier en fuite, inculpés de vol d'une balle de peigné au préjudice de M. Lorthiolt, Albert, filateur rue de Guines, viendra le samedi 30 décembre devant le tribunal correctionnel:

LILLE

Elections consulaires. — *Tribunal de commerce et Chambre de commerce de Lille.*

Tribunal de commerce. — Scrutin de ballotage. — Election du président.

Electeurs inscrits . . . 1,050
Votants 155
M. Ch. Verley 154 (élu).

Election des juges pour deux ans.

Votants. . . 112
MM. Julien Le Blan . . . . 104 (élu).
Descamps-Crespel. . . . 109 (élu).
Ozenfant-Scrive . . . . 109 (élu).
Hector Wargny . . . . 107 (élu).

Election des deux juges suppléants :

Votants. 117
MM. Giraud . . . . . 113 (élu).
A. Scalbert . . . . . 114 (élu).

Premier tour pour un juge suppléant :

Inscrits : 1,050. — Votants : 116
M. Le Gavrian 114
Nuls. 2

Il y aura lieu à un second tour de scrutin.

Chambre de commerce. — Scrutin de ballottage. — Série pour 6 ans :

Inscrits . . 1,050
Votants . . 153
MM. Emile Delesalle . . . . 150 (élu).
Edouard Agache . . . . 150 (élu).
Alfred Delesalle . . . . 150 (élu).
J. Scrive-Loyer . . . . 150 (élu).
Félix Brunet . . . . . 146 (élu).
Maurice Bernard . . . . 150 (élu).

Pour quatre ans.

Votants . . . 154
M. Alfred Thiriez . . . . . 147 (élu.)

Pour deux ans.

Votants . . . 153
M. L. Danel. . . . . 143 (élu.)

Le scrutin pour la Chambre de commerce, qui avait été annoncé sur l'affiche même placée à la porte du tribunal, comme devant durer jusqu'à deux heures, a été clos à midi. Aussi un grand nombre d'électeurs, qui se sont présentés de midi à deux heures, n'ont-ils pu voter.

Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort commenceront le mercredi 24 janvier dans l'arrondissement de Lille.

Dans le canton Lille-Ouest, le tirage au sort aura lieu le 24 janvier, à 10 heures du matin.

A Haubourdin, le 26 janvier, à 10 heures du matin.

Dans le canton Lille-Sud-Est, le 27 janvier, à 10 heures du matin.

Dans le canton Lille-Nord-Est, le 29 janvier, à 10 heures du matin.

A Quesnoy-sur-Deûle, le 31 janvier, à 10 heures du matin.

A Pont-à-Marcq, le vendredi 2 février, à 10 heures du matin.

Dans le canton Lille Sud Ouest, le samedi 3 février, à 9 heures du matin.

Dans canton Lille-Centre, le lundi 5 février, à 10 heures du matin.

Dans le canton de La Bassée, le mercredi 7 février, à midi et demi.

Dans le canton de Seclin, le jeudi 8 février, à 11 heures 1/2 du matin.

Dans le canton de Cysoing, le vendredi 9 février, à 11 heures du matin.

Vol et effraction. — Lundi, dans la nuit, des voleurs se sont introduits par escalade, du côté de la cour Wallaert, dans l'école laïque de la rue Delos.

Le pupitre de l'institutrice a été forcé et pillé; les livres, les cahiers ont été arrachés et jetés sur le plancher.

Une enquête est ouverte.

Accident. — Un accident est arrivé aujourd'hui, à 11 heures, dans la rue de Gand.

Une voiture de place portant le numéro 69 a enfoncé la vitrine de M. Fournier, marchand de fournitures de bureaux et d'images.

L'essieu de la voiture et le brancard sont brisés, le cheval est blessé; les dégâts chez M. Fournier sont considérables. Heureusement, le conducteur n'a reçu aucune blessure.

GRAND-THÉATRE DE LILLE

Lara ou le Corsaire, *paroles de MM. Cormon et Carré, musique de Maillart.*

Maillart ! ce nom éveille immédiatement en nous le souvenir des *Dragons de Villars*, cet opéra-comique dont presque tous les airs sont devenus des refrains populaires. Les *Dragons de Villars* doivent leur succès à cette fraîcheur, cette facilité, cette abondance mélodique qui distinguent la partition. Qui n'a pas chantonné : « Ne parle pas, Rose, je t'en supplie, » ou : « Il sonne, sonne, il carillonne, » et *tutti quanti* ?

Le public qui sert du théâtre, en emportant avec lui quelques bribes de mélodies qu'il fredonne en route, sait gré au compositeur d'avoir écrit une partition à sa portée et il lui fait vite son succès.

Au point de vue populaire, les *Dragons de Villars* ne laissent rien à désirer. Il convient de dire, il est vrai, que le sujet se prêtait merveilleusement à la chose.

On pourrait tenter un parallèle entre ces deux opéras-comiques. *Lara* manque, en effet, de la plupart des qualités que l'on rencontre dans les *Dragons de Villars* ; de là vient l'insuccès, ou du moins, le succès, dit d'*estime*, qui l'a toujours accueilli. On ne retient rien — ou peu de chose — de cette partition.

La musique est jolie, savante quelquefois travaillée et le plus souvent coquette, mais...

Il y manque cette étincelle,
Qui détermine les grands succès.

Le sujet n'inspirait-il que médiocrement l'aimable compositeur ou celui-ci a-t-il voulu aborder un genre pour lequel il n'était pas né ? Je n'oserai trancher la question. Je me permettrai seulement de constater ici, qu'exception faite en faveur de trois ou quatre morceaux, dans lesquels on reconnaît le Maillart des *Dragons*, la partition manque en général de souffle, d'inspiration.

Le livret comporte 3 actes et 6 tableaux.

En voici une analyse succinte:

Depuis dix ans, le dernier descendant des comtes de Lara s'est enfui de la maison paternelle, abandonnant son vieux père, qui est mort de chagrin.

Mais, au château est resté un fidèle serviteur, *Lambro*, qui n'a jamais désespéré de revoir le fils de son maître chéri et qui, attendant toujours son retour, refuse à la comtesse de Flor devenue héritière des biens des Lara, l'entrée en possession du château.

Le proscrit revient en effet et tombe amoureux de la comtesse.

Au 2e acte, c'est fête au château. Lara apparaît accompagné de son esclave Kaled, un jeune Arabe qui lui a sauvé la vie. Il renouvelle à la comtesse ses protestations d'amour. Celle-ci oublie dès lors Ezzelin, son prétendant et rend à Lara amour pour amour.

Kaled (qui est une femme) jaloux de la comtesse, rencontre donc, en Ezzelin, un allié à qui il révèle que son maître est un imposteur et non pas le vrai Lara.

Ezzelin publie devant tous les seigneurs assemblés cette foudroyante révélation. Lara le défie en combat singulier pour le lendemain à l'aube.

Mais Kaled, effrayé des suites de sa trahison, veut en faire l'aveu à son maître. Il le trouvant endormi, il n'ose parler.

Le 4e tableau met en scène un rêve de Lara, dans lequel le héros revoit sa vie passée.

Quand le rideau se lève, Lara s'est réveillé tout agité, et a appelé Kaled, à qui il raconte son rêve et témoigne le chagrin d'avoir terni son nom. Kaled, en apprenant que son maître est bien le descendant des Lara, avoue enfin sa trahison. Lara pardonne, mais le souvenir de sa vie passée lui faisant horreur, il ne veut point porter le nom auquel il a droit, par respect pour les dernières volontés de son père, qui lui avait laissé comme ordre suprême : « Si tu as forfait à l'honneur, renonce à porter le nom des *Lara*. »

Il proclame qu'il a menti en se faisant passer pour le descendant des comtes de *Lara*, et s'exile avec le vieux Lambro, qui ne croit pas à ce mensonge et le fidèle Kaled, qui l'aime plus que jamais.

Dans la partition, le chœur d'hommes et les couplets de *Lambro*, méritent d'être cités au 1er acte. Au 2e, d'autres couplets pour Lambro m'ont semblé écrits d'une façon originale.

Enfin, le final est très magistralement composé.

Le 3e acte, morcelé en une infinité de tableaux, est plus terne M. Dupuy supporte, avec son camarade Degrave, le poids de la pièce. Tous deux sont excellents dans leurs rôles. La voix de M. Dupuy me paraît acquérir une certaine ampleur depuis quelque temps. Le rôle de *Lara* est tout à fait dans ses moyens et met en relief toutes ses qualités.

Mlle Finken gâte toujours les rôles qu'on lui confie. Je ne détaillerai pas les erreurs de goût et de science qu'elle commet dans le cours de ces trois actes. Cela nous mènerait trop loin. Qu'elle tâche au moins de ne pas manquer ses entrées !

Mlle Deloncle est terne dans le rôle de *Kaled*.

Les chœurs vont bien. Une part assez large leur a été réservée dans l'œuvre par le compositeur. L'ensemble a été bon.

Les décors sont sordides et très mal plantés pour la plupart. Quant à la mise en scène, elle n'a pas été soignée, sauf en ce qui regarde les costumes des premiers rôles, qui sont neufs.

LIGNE DE CALAIS A MARSEILLE

Voici le texte du rapport sommaire fait au nom de la 8e commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lombard et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'établissement d'une grande ligne de Calais à Marseille avec embranchement sur Dijon et la Suisse, sur Saint-Etienne, sur Clermont-Ferrand et sur Cette, par M. Pradon, député.

La proposition présentée par M. Lombard et un grand nombre de nos collègues : pour l'établissement d'une grande voie ferrée entre Calais et Marseille n'a rien d'imprévu. L'honorable M. Cézanne l'avait en quelque sorte annoncée dès 1871, dans un rapport à l'Assemblée nationale, et depuis ce moment, la Presse n'a pas cessé d'exposer et de discuter la nécessité de dégager les grandes lignes, encombrées au point de ne plus suffire au trafic et de n'avoir plus intérêt à son augmentation.

Deux solutions pouvaient satisfaire l'opinion: La première, dont il appartenait aux compagnies de prendre l'initiative, aurait consisté dans le dédoublement de leurs lignes, fait à temps, presque d'avance, allant pour ainsi dire au-devant de l'accroissement prévu de la circulation. La seconde, celle qui nous est aujourd'hui proposée, c'est l'intervention de l'Etat suppléant à la négligence ou à l'inertie calculée des Compagnies, corrigeant ces fâcheux effets du privilège par la création d'un privilège rival, donnant enfin aux besoins du public (en dehors des compagnies, et